



Le mercredi 6 juillet 2022

Monsieur Christian Dubé
Ministre de la Santé et des Services sociaux
Édifice Catherine-De Longpré, 15^e étage
1075, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1S 2M1

Objet : Extrait du procès-verbal de la séance tenue le 4 juillet 2022

Monsieur le Ministre,

Par la présente, nous soumettons à votre attention la résolution n° 2022-07-04 5493 relative à l'avenir du centre multiservices de santé et de services sociaux de Fortierville.

Nous vous remercions à l'avance, monsieur le Ministre, de l'importance que vous y accorderez.

Pour la directrice générale et la greffière-trésorière, Nadine Watters,


Stephanie Bergeron
Adjointe administrative

- p. j. Résolution n° 2022-07-04 5493
- c. c. M. François Legault, premier ministre du Québec
M. André Lamontagne, ministre responsable de la région du Centre-du-Québec
M. Monsef Derraji, porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé et des services sociaux
M. Sol Zanetti, porte-parole du 2^e groupe d'opposition en matière de santé et de services sociaux
M. Joël Arseneau, porte-parole du 3^e groupe d'opposition en matière de santé et de services sociaux
M. Donald Martel, député de Nicolet-Béancour
MRC de l'Érable
MRC de Lotbinière
MRC de Nicolet-Yamaska



LA MUNICIPALITÉ DE
Manseau

MRC de Bécancour
Province de Québec

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE LUNDI 4 JUILLET 2022 À 19 H 30**

À laquelle sont présents :

Monsieur Guy St-Pierre, maire
Monsieur Tommy Gagné-Dubé, conseiller
Madame Renée Laventure, conseillère
Monsieur Jonathan Sylvestre, conseiller
Madame Suzanne Vachon, conseillère
Monsieur Raphaël Ayotte, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Guy St-Pierre.

Sont également présentes :

Madame Nadine Watters, directrice générale et greffière-trésorière
Madame Stéphanie Bergeron, adjointe administrative

Est absente :

Madame Marilyne Côté, conseillère

RÉSOLUTION NO 2022-07-04 5493

9.3. AVENIR DU CENTRE MULTISERVICES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE FORTIERVILLE

ATTENDU QUE :

- le Centre multiservices de santé et de services sociaux de Fortierville offrait un service d'urgence 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 depuis plusieurs années;
- le service d'urgence à ce CLSC est déjà imputé depuis le 28 février 2020, date à laquelle une première réduction avait été mise de l'avant, réduisant le service d'urgence la nuit, le rendant inaccessible de minuit à 8 h;
- le Centre multiservices de santé et de services sociaux (CLSC) de Fortierville a subi des coupures de services au centre d'urgence, depuis le 1er juin dernier, entraînant une coupure de 4 heures quotidiennement, dont le nouvel horaire estival est établi de 20 h à 8 h;
- cette décision serait, entre autres, basée selon les clauses administratives propres au fonctionnement des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux;
- ces clauses font en sorte que le CLSC de Fortierville ne pourrait plus bénéficier de la procédure de fonctionnement « médecins dépanneurs » visant à maintenir le service d'urgence lors de manque d'effectif médical dans un établissement, car le service d'urgence n'est plus de 24 heures;
- la population de la région a déjà accepté, bien malgré elle, la réduction des heures d'ouverture de l'urgence en 2020 et qu'elle est maintenant aux prises avec les conséquences de cette décision, en se voyant refuser le service des médecins dépanneurs;
- ne pouvant plus bénéficier des médecins dépanneurs, il y aura forcément des manques dans l'horaire estival des médecins au CLSC de Fortierville;
- le temps compte et que les médecins dépanneurs sont déjà à choisir les horaires pour le début de l'automne prochain faisant en sorte que le CLSC de Fortierville ne peut attendre que la situation change en septembre;
- au cours de la dernière année, cinq médecins ont quitté leur emploi au sein du CLSC de Fortierville pour diverses raisons;

... 2

- malgré les bouleversements survenus, le personnel médical, qui est très apprécié de la clientèle, a su maintenir et prodiguer des soins de qualité;
- cette décision entraîne de nombreux questionnements et inquiétudes au sujet de l'avenir du service d'urgence de ce centre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Laventure

ET IL EST RÉSOLU QUE :

- la municipalité de Manseau demande un décret ministériel en urgence, afin de pallier à cette nouvelle coupure de services au sein du CLSC de Fortierville et de maintenir le service des médecins dépanneurs à cette urgence, malgré le fait qu'elle ne soit pas ouverte 24 heures / 24;
- la présente résolution est acheminée au député de Nicolet-Bécancour, M. Donald Martel, au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, au premier ministre, M. François Legault, au ministre responsable de la région du Centre-du-Québec, M. André Lamontagne, au porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé et des services sociaux, M. Monsef Derraji, au porte-parole du 2e groupe d'opposition en matière de services sociaux, M. Sol Zanetti, au porte-parole du 3e groupe d'opposition en matière de santé et de services sociaux, M. Joël Arseneau, ainsi qu'aux MRC de l'Érable, MRC de Lotbinière et MRC de Nicolet-Yamaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABLES À VOTER.

EXTRAIT certifié conforme au livre des délibérations

Le 5 juillet 2022

Mme Nadine Watters, directrice générale et greffière-trésorière